

# MAIRIE DE CHATEAU L'HERMITAGE

## PROCES VERBAL du Conseil municipal du lundi 19 mars 2018

N° 38/2018

Les membres du Conseil Municipal de Château l'Hermitage, dûment convoqués en date du 24 mars 2018, se sont réunis le lundi 19 mars 2018, à 18h00, sous la présidence de Jean-François Cointre, maire.

A l'ordre du jour sont inscrits les points suivants :

- 1 - Subventions 2018
- 2- Nouveaux tarifs de la mise à disposition de la salle communale Belle Croix
- 3- Travaux et projets 2018
- 4- Abonnement à la fibre optique pour la mairie
- 5- Représentants de la commune au Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Aune
- 6- Examen d'une demande d'aide sociale
- 7- Questions diverses

Sur les 9 conseillers en exercice, 8 sont présents. Il s'agit de :

Mesdames Katia Feufeu, Danielle Petit, Nadine Sepré, Elisabeth Houvrard,

Messieurs Jean-François Cointre, Michel Defay, Jean-Didier Dirdin, Jean-Luc Lorient

Absente excusée : Mme Nathalie Dargier donne procuration à M. Jean-François Cointre

Mme Nadine Sepré, volontaire, est désignée comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 7 février 2018, envoyé par mail à chacun des conseillers, est approuvé.

1- Le Conseil municipal, par 9 voix pour, décide des subventions ci-dessous s'élevant à 3 000 € :

NOM DES ASSOCIATIONS	Article 6574	2018
Batterie Fanfare de Requeil/Château l'Hermitage dont « 70 ans »		240 + 80
Société de chasse de Requeil/Château l'Hermitage		50
Foyer rural Requeil/Château l'Hermitage		600
Coopérative scolaire Requeil (classe découverte)		100 + 700
Association La Cabriole, Requeil		140
Animation Château-l'Hermitage		/
Les Fils Castéliens		100
Les Amis de l'Abbaye		250
Ma Vie d'Château		300
LDA (fourrière)		130
Croix Rouge		/
MFR Verneil Le Chétif		45
CFA (CCI)		/
		2 735
Subvention non affectée		265
<b>ARTICLE 6574</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 000</b>

2- Les membres du Conseil municipal, par 9 voix pour, décident de modifier les tarifs de mise à disposition de la salle municipale Belle Croix aux particuliers des communes de Château-l'Hermitage et de Requeil, à partir de la mise en service de l'office actuellement encore en travaux (afin de pouvoir indiquer les nouveaux tarifs aux personnes qui demandent à réserver la salle dans le courant du 2<sup>ème</sup> semestre de l'année 2018) :

- mise à disposition du vendredi 18 heures au dimanche 22 heures pour :

- 170 €, sans le chauffage
- 200 €, avec le chauffage

- en semaine, la journée pour :

- 50 €, sans le chauffage
- 60 €, avec le chauffage

3- Les membres du Conseil dressent la liste des travaux et des projets pour l'année 2018, ainsi que leur estimation financière, pour préparer le budget prévisionnel.

Il s'agit :

- du chemin piétonnier (ancienne « allée royale » en partie) de la mairie à la salle communale Belle Croix, en cours de réalisation effectuée par l'entreprise Léveillé et estimée à 3 003€ HT, plus les heures de pelle à chenille nécessaires à la mise en forme du chemin pour 87 € HT de l'heure. La pose de deux drains est indispensable pour assainir le passage à hauteur de la pièce d'eau (en supplément).
- du projet de jardin du souvenir, avec colombarium, stèle, puits de dispersion et cavurnes, estimé à 5 000 € HT selon le nombre d'éléments qui sera retenu.

Des travaux de voirie dans le cadre du groupement de commande avec EIFFAGE :

- parking près du cimetière avec une place PMR, estimé à 3 100 € HT, par l'ATESART et accepté par l'entreprise EIFFAGE.
  - la poutre de rive, carrefour du hameau du Houx, d'un montant de 1 302 € HT, devait être pris au compte de la CdC Sud Sarthe comme voie communale d'intérêt communautaire.
  - de l'extension du chauffage dans l'office en cours d'aménagement, pour 652,80 € HT, proposé par l'entreprise JOUVET d'Allonnes qui a installé le chauffage dans la salle.
  - de la peinture de l'office, des reprises dans la salle et des tuyaux en cuivre du chauffage, proposé par l'entreprise MAUCOURT de Requeil (devis en cours).
  - de l'aménagement mobilier par l'entreprise VERRI de Château-l'Hermitage, pour 3 200 € nets.
  - du matériel de cuisson et de conservation, à prévoir.
  - du portail du jardin de la salle communale, de la porte de service des toilettes et de l'écran entre lavabo et urinoir, proposés par l'entreprise HEMON de Requeil pour 2 350 € HT.
  - de l'abattage des grands arbres en bordure de la voirie de l'impasse de Beauregard, pour 1 113 € HT, par l'entreprise AURIAU de St Georges-de-la-Couée.
- 4- Compte-tenu des compétences de l'entreprise WSI Parabolic installée sur la commune, les membres du Conseil souhaitent s'en remettre à ses indications pour l'abonnement à la fibre optique pour le secrétariat de mairie. Les travaux préparatoires au déploiement de la fibre dans le bâtiment mairie sont envisagés avec l'entreprise en préalable à toute forme d'abonnement.
- 5- Le maire informe le Conseil de la désignation par le Conseil communautaire Sud Sarthe des deux délégués communaux au Syndicat Intercommunal de Bassin de l'Aune dans sa nouvelle configuration élargie à l'ensemble du bassin, à savoir :

- Madame Danielle Petit, comme déléguée titulaire
- Monsieur Michel Defay, comme délégué suppléant

6- Les membres du Conseil, par 9 voix, décident de suivre l'avis de la Commission extra-municipale d'action sociale (qui a remplacé le C.C.A.S. en octobre 2015 comme autorisé par l'article 79 de la loi NOTRe, avec les mêmes membres nommés en mars 2014) concernant une demande d'aide financière pour impayé d'énergie. En conséquence, ils ne souhaitent pas donner une suite favorable à cette demande, les revenus du couple étant très insuffisants par rapport au montant élevé du loyer et des charges, et ne permettront pas de se sortir d'une situation financière difficile qui va aller en empirant. Une aide sociale pour dépannage ponctuel suppose une difficulté passagère appelée à se résorber dans le temps. Ce qui ne semble pas, ici, le cas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H40.

La secrétaire de séance,  
Nadine Sepré

Le Maire,  
Jean-François Cointre

